



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2026	04/04/2026	19	10	18	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric		X	AMALRIC Alain
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie	X		
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent	X		
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer			
Secrétaire de séance	PONTIER Michel		

Délibération n°2026-04-21-04

Résultat du vote	Budget voté à la majorité des suffrages exprimés : 17 voix pour – 2 voix contre (Mr Condat et Mr Rouan). Subventions votées à l'unanimité Mouvements de crédits votés à l'unanimité

Objet : Budget primitif 2026 - budget principal

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	1 565 630,87 €
Recettes de fonctionnement	1 565 630,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	2 780 812,83 €
Recettes d'investissement	2 780 812,83 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- ✓ **D'APPROUVER le budget principal 2026** décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessus.
Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.
Votée à la majorité des suffrages exprimés : 17 voix pour – 2 voix contre (Mr Condat et Mr Rouan).
- ✓ **D'ACCEPTER** les subventions octroyées annexées au budget.
Votée à l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour
- ✓ **D'AUTORISER** Mr le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles.
Votée à l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

